

C. G. V.
SOMMAIRE

1. Vendeur
2. Champ d'application
3. Tarifs
4. Réservation et paiement
5. Horaire
6. Annulation
- 6.1 Définition du cas de force majeure
- 6.2 Annulation imputable à l'organisme
- 6.3 Annulation imputable au client
7. Responsabilité et garantie
- 7.1 Responsabilité corporelle
- 7.2 Responsabilité matérielle
- 7.3 Respect de l'environnement
8. Droit à l'image
9. Litiges

1. Vendeur

Christophe Chesnaud, Tel: 06 63 86 59 45

Christine Sainglas, Tel: 06 70 80 02 24

En qualité d'organiseurs et animateurs de la prestation Un Groupe Qui Marche

Site web : www.ungroupequimarche.com

Email : contact@ungroupequimarche.com

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, s'appliquent à la vente de l'ensemble des prestations proposées par www.ungroupequimarche.com et sont à tout moment accessibles sur le site.

L'équipe de **Un Groupe qui Marche**, se réserve le droit, de modifier les présentes conditions générales de vente, sous réserve, de faire apparaître ces modifications sur le site www.ungroupequimarche.com

3. Tarifs

Les tarifs des prestations figurant sur le site www.ungroupequimarche.com sont exprimés en euros, nets et non soumis à la TVA conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Les organisateurs de **Un Groupe qui marche** se réserve le droit de modifier ses tarifs. La tarification en vigueur lors de la confirmation de réservation est la seule applicable.

Ne sont pas compris dans les tarifs, les éventuelles boissons consommées dans un bar à l'issue de la marche.

4. Réservation et paiement

La réservation s'effectue via l'agenda du site.

La réservation des prestations ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement de l'acompte du client. Le solde est à régler à la commande ou au début de la balade soit en espèces soit via Stripe.

La commande d'une prestation implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

5. Horaires

Le client doit s'assurer d'être au lieu de rendez-vous 15 minutes avant l'heure de départ de la Marche (heure de Paris) pour finaliser les formalités et procéder au solde du paiement pour ceux ayant réglé un acompte.

En cas de non présentation du client à l'heure de départ programmée de la Marche, le règlement entier de la prestation est dû.

6. Annulation

6.1 Définition du cas de force majeure

Code civil : articles 1217 et 1218

La force majeure est un événement qui remplit l'ensemble des 3 caractéristiques suivantes :

- Ne peut pas être prévu (imprévisible)
- Ne peut pas être surmonté (irrésistible)
- Fait extérieur échappant au contrôle de la personne concernée.

6.2 Annulation imputable à l'organisme

Les animateurs s'engagent à être présents à la date, à l'heure et au lieu de rendez-vous spécifiés lors de la réservation.

Un Groupe qui Marche se réserve la possibilité d'annuler une sortie 24 heures avant le rendez-vous en cas de conditions météorologiques qui rendraient l'activité prévue en extérieur dangereuse ou impossible. Le client choisira entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report de son inscription sur une prochaine date.

En cas de force majeure quel qu'il soit empêchant la mise en oeuvre de l'activité par les animateurs, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée.

6.3 Annulation imputable au client

Cas des sorties d'une demi-journée: Toute commande annulée par le client moins 72 heures avant la prestation (week-end et jour fériés inclus) donnera lieu au non-remboursement de l'acompte. En cas d'annulation pour raison de santé, il vous sera demandé une pièce justificative afin de pouvoir procéder au remboursement de l'acompte ou du paiement.

7. Responsabilité et garantie

7.1 Responsabilité corporelle

Chacun est responsable pour lui-même de sa santé physique et psychique, et décide pour lui-même si il est apte à participer à l'activité proposée. Le client est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile ou assurance voyage permettant sa prise en charge si nécessaire

7.2 Responsabilité matérielle

Chacun est responsable de ses effets personnels. Des vols ou pertes éventuelles pendant l'activité ne sont pas imputables aux organisateurs.

7.3 Engagement vis à vis de l'environnement

Chacun s'engage à respecter la nature, les animaux et les personnes rencontrées, ne pas jeter de déchets dans la nature, ne pas détruire ou abîmer des objets ou éléments de la nature ou de l'environnement urbain.

Les animateurs se réservent la possibilité d'exclure un participant du groupe qui ne respecte pas l'article des CGV relatif à la sécurité et au comportement. Dans ce cas aucun remboursement n'est dû par **Un Groupe qui Marche** qui garde le droit de prétendre au règlement intégral de la prestation.

8. Droit à l'image et respect de la vie privée

Déoulant des dispositions de l'article 9 du code civil, selon lequel « chacun a droit au respect de sa vie privée », toute personne est libre de refuser d'apparaître sur des photos de groupe.

9. Litiges

En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents, la nullité juridique d'une ou plusieurs parties de ces conditions générales de vente n'affecte en rien à la validité des dispositions restantes.